

Association Syndicale Libre

« Les Demeures de Mennecy »

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire **du 9 Mars 2011**

Le 9 Mars 2011 à 20H45 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle les membres de l'ASL « Les Demeures de Mennecy » sur convocation adressée par le bureau.

Les feuilles d'émargement signées par les membres présents ou par leurs mandataires attestent que sont présents ou représentés 28 propriétaires sur 70.

Le quorum n'étant pas atteint à 20H45, l'Assemblée n'a pas pu valablement délibérer et a été reconduite ce même jour à 21H15, comme le prévoyait la convocation du 25 Janvier 2011.

Sont absents ou non représentés :

Mr ou Mme G. Felix, Mr M Ducornez, Mr ou Mme F Mokhtari, Mr F Guilpain ou Mme R Guilpain, Mr ou Mme P Sesques, Mr C Stevovitch ou Mme E Rykner, Mr ou Mme P Cochard, Mr ou Mme B Chartier, Mr ou Mme D Savoy, Mr F Boulard, Mme Clero, Mr J Collet, Mr ou Mme E Spinazze, Mr ou Mme P Gros, Mr L Man, Mr ou Mme D Bacon, Mr ou Mme Kichler, Mr ou Mme D Lecomte, Mr ou Mme Naudin, Mr ou Mme B Huot, Mr ou Mme T Le Dinh, Mr ou Mme P Guirard, Mr ou Mme Benoit, Mr ou Mme H Cherrey, Mr ou Mme T Willay, Mr ou Mme R Rakotoarisoa, Mr C Ladarre ou Melle K Gros, Mr ou Mme E Navarro, Mr ou Mme D Rousseau, Mr ou Mme P Pedoux, Mr ou Mme E Steens, Mme MP Merrheim, Mr ou Mme JM Thiry ou Mr ou Mme G Thiry, Mr ou Mme Brauch, Mr ou Mme P Colin, Mr ou Mme C Benedetti, Mr ou Mme D Zephirin, Mr ou Mme P Boissard, Mr ou Mme Thebyne, Mr ou Mme Pieters, Mr ou Mme P Bourgne, Mr ou Mme G Daubignard.

Le président déclare la séance ouverte à 21H15.

Le Président nous fait part du décès de Mr Clero qui s'était beaucoup investi dans notre association dont il a assuré la présidence durant plusieurs années. Nos pensées vont à sa famille.

1° Election du bureau de l'Assemblée

Président : Mr Michel Martin

Trésorière : Mme Anne Mauller

Secrétaire : Mme Marie-Annick Amiot

Scrutateur : Mr Eric Pierre Bacon

2° Bienvenue aux nouveaux arrivants :

Aucun nouvel arrivant propriétaire n'a été porté à la connaissance du Président depuis la dernière assemblée.

3° Résumé de l'activité 2010 :

La résidence a été privée de réception de télévision via l'antenne collective. L'origine du problème était un acte de malveillance. Une société spécialisée est intervenue. Depuis le boîtier d'alimentation est cadenassé et la clef est disponible auprès du Président.

Des résidents signalent des problèmes de réception. L'assemblée a décidé de demander une intervention d'un spécialiste dans l'ensemble des maisons concernées. Les personnes doivent donc dès à présent se faire connaître auprès des membres du bureau qui recenseront l'ensemble des interventions nécessaires.

4° Approbation des comptes de l'exercice 2010 (voir document joint):

Les appels de fonds ont été reçus dans leur intégralité.

A noter les économies réalisées sur les fournitures et l'affranchissement. En grande majorité les documents sont remis en main propre aux résidents.

La dépense liée à la taille des arbres a été moindre que prévue.

Après explications, les comptes 2010 ont été soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

5° Situation de trésorerie (voir document joint):

Compte courant : 703,25 €

Livret A : 17 892,29 € dont 8000 € de provision faite en 2010 pour la réfection de la chaussée des allées piétonnières.

Après explications, la situation de trésorerie au 31 Décembre 2010 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

6° Point sur les travaux des allées piétonnières.

Un devis a été reçu de la société Colas pour réfection totale des allées et renfort des bas côtés. Il s'élève à 24 000 € TTC pour la totalité des surfaces (Chemin de Tournenfiles à Rue du Bas Clos Renault).

Un devis est toujours en attente de réception de la part de la société Verniers. Il comporte la réfection des chaussées sans renfort des bas côtés jugés non nécessaires par le prestataire et la pose de barrières anti rhizomes au niveau des bambous (portion rue de Stevenson à rue du Bas Clos Renault).

Une autre société doit être consultée par le bureau pour compléter ce dossier.
L'assemblée demande à ce que l'assureur soit questionné afin de savoir si le dommage causé par les bambous sur la chaussée de l'ASL est couvert par notre contrat d'assurances.

L'ensemble des devis sera soumis à une prochaine réunion de l'Assemblée pour décision.

7° Point sur l'aménagement de l'arrêt de bus Chemin des Vieilles Vignes :

Cet abri doit permettre l'accès aux transports en commun des personnes à mobilité réduite.
L'aménagement est demandé par la communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE).
L'association doit rétrocéder une surface d'environ 50 m². La demande de contrepartie financière adressée par le bureau de l'ASL a été refusée par la CCVE.

L'abri bus est jugé comme un risque de nuisances par les résidents à proximité de ce projet.
La rétrocession à titre gracieux de la surface est soumise au vote de l'Assemblée. Elle est rejetée à l'unanimité des votants.

La CCVE sera donc informée que l'ensemble de la copropriété est contre l'installation de cet abri bus en raison des nuisances potentielles.

L'Assemblée souhaite travailler sur un projet de plantation d'arbres sur la bande d'herbe du Chemin des Vieilles Vignes.

Le bureau prendra contact avec l'assureur pour lui faire partager son projet et identifier les risques associés pour l'ASL.

8° Remplacement du réverbère situé à hauteur du 2 rue de Stevenson :

La société Depreter est désormais le nouveau prestataire choisi par la mairie de Mennecy. Un inventaire avec remplacement en cas de nécessité est prévu d'ici la fin de l'année 2011.

9° Nuisances sonores :

Le Président rappelle que les Arrêtés Municipaux traitant de ce sujet sont consultables sur le site de la Mairie de Mennecy.

Il porte une attention particulière aux Article 9 et Article 11.

Article 9 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, leur répétition ou de leur intensité sonore, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, nettoyeur à haute pression présentant un aspect épisodique ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
- Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

Article 11 :

Les propriétaires ou possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des voisins. Les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que ceux-ci n'aboient pas de façon intempestive ou répétée de jour comme de nuit.

Les riverains de l'allée piétonnière rue du Bas Clos Renault se plaignent des nuisances sonores occasionnées par des jeunes gens se réunissant à l'extrémité de ce passage, parfois tard le soir, et jouant au ballon dans la rue du Bas Clos Renault.

Il est indiqué que la gendarmerie, contactée pour ce problème (suite à une voiture vandalisée), demande à ce qu'elle soit systématiquement appelée pour toute nuisance constatée (Numéro d'appel : 17).

Les jeunes gens rentrent dans les propriétés adjacentes pour récupérer leur ballon, abimant à l'occasion les clôtures. Leur portail ayant été cassé, Mr et Mme P Pedoux souhaitent une modification de l'article 12 du Cahier des Charges afin de leur permettre d'installer un portail évitant l'intrusion dans leur jardin. Mr Pedoux a identifié quelques modèles qui seront proposés au Président.

Il a été décidé de convoquer une Assemblée extraordinaire pour une éventuelle modification du Cahier des Charges.

Il est porté à l'attention des résidents qu'une modification du cahier des Charges impose une approbation des ¾ des copropriétaires.

10° Quitus au Conseil Syndical pour sa gestion :

Le Président demande quitus pour la gestion de l'ASL sur l'année 2010. Celui-ci est accordé à l'unanimité.

11° Budget 2011 et appel de fonds :

L'assemblée demande à ce que les travaux de réfection des allées piétonnières ne soient réalisés que lorsque les bambous auront été retirés pour éviter de nouveaux dommages sur les chaussées de l'ASL.

Une intervention pour le contrôle des antennes de télévision a été décidée. La provision risque d'être entièrement alors utilisée lors de cette seule prestation.

L'Assemblée décide de maintenir au même niveau l'appel des fonds pour réfection des allées.

Le budget 2011 est soumis au vote avec une abstention et 27 voix pour. Le budget 2011 est adopté.

La cotisation pour l'année 2011 s'élève à **202 Euros à régler SVP avant le 31 Mai 2011**

12° Renouvellement du Conseil Syndical :

Mme Mauller, Mme Amiot et Mr Martin proposent de renouveler leur mandat pour une année.

Mme Gille se porte volontaire pour rentrer dans l'ASL et nous lui souhaitons la bienvenue.

L'Assemblée accepte ces quatre candidatures à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soumise et l'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 23H45.

Le bureau remercie chaleureusement les participants à cette Assemblée pour leur présence et leur confiance.

Le Président
Michel Martin

La Secrétaire
Marie-Annick Amiot

La trésorière
Anne Mauler

Le Scrutateur
Eric Bacon